

## Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : samedi 30 mai 2026

Durée totale et maximale de l'interruption : 20h52

Codes postaux concernés : 5190

### Origine de l'interruption

= Intempéries

### Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 20H52

### Justification de la durée de l'interruption

= En raison des fortes intempéries qui ont sévi dans la région ce jour-là, il n'a pas été possible de réalimenter tous les clients dans le délai souhaité..

### Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

### Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le samedi 30 mai 2026 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.